République Française Département de l'Aveyron Commune de REQUISTA N° 2024/41

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

# Séance du 30 septembre 2024

Membres en exercice 18		L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à vingt heures
Membres présents	12	trente, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, dans
Pouvoirs	4	le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Monsieur le
Membres absents	2	Maire en date du 24 septembre 2024.

Vote	
à l'unanimité	16
Pour:	16
Contre:	0
Abstention:	0

#### Membres Présents:

Michel CAUSSE; Geneviève ABRANTES; Annette CLUZEL, Elian BOUZAT, Claude BAUMES, Jacky LACAN, Michel LAURENS, Philippe ANTOINE, Pierre GRIMAL, Jean-Michel RECOULES; Claudine GRIMAL; Aude JALADE.

#### Procurations:

Angélique MASSOL à Claudine GRIMAL; Martine ALBUCHER à Geneviève ABRANTES; Sophie MOULY à Aude JALADE; Vincent NICOULEAU à Jacky LACAN.

Absents excusés: Josette VAYSSE; Fabienne VERGNES.

Président de séance : Michel CAUSSE. Secrétaire de Séance : Aude JALADE.

## OBJET DE LA DELIBERATION: MODIFICATION DES TARIFS DES REGIES MUNICIPALES.

Suite à une étude de la commission communale « Commerces-Foires et marchés », Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la tarification des régies municipales.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1. D'abroger la délibération 2023/45.
- 2. Au vu du changement de statut du marché ovin à compter du 1<sup>er</sup> octobre : La régie marché ovin est supprimé.

- 3. De modifier la tarification de la régie pesage comme précisé en annexe.
- 4. Que les montants soient mis à jour et actualisés à compter du 1er octobre selon le tableau ci-joint en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Aude JALADE

Le Maire,

Michel CAUSSE